

ÉCOLE DE CONDUITE EUROPÉENNE

Auto École Henri Matisse :
18 bis avenue du comminges
31270 Cugnaux
06-62-08-01-07
samautoecole@gmail.com
Agr : E1703100110

Lundi-Vendredi : 10h-12h // 14h-19h
Samedi : 10h-12h



NOS FORMATIONS

Permis B 18 ans

VÉHICULE AUTOMOBILE

- Véhicule < 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 a,s

Filière TRADITIONNELLE

- Une formation de base de 20 heures minimum

Filière AAC

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur ;
1 an minimum de conduite et 3000 km au minimum
- Un rendez-vous préalable et 2 rendez vous pédagogiques
- Le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à partir de 18 ans)
- Une réduction de la période probatoire

Filière CONDUITE SUPERVISÉE

- A partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur
- Un rendez-vous préalable

PERMIS BOITE AUTOMATIQUE

LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum
- Avoir l'ASSR 2 ou L'ASR

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation
à l'examen du code de la route
Et du permis de conduire,
Accédez à la plate-forme
PREPACODE
De cours et tests en ligne.

FORMATIONS PARTICULIERS

PERMIS A2

18 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 20 heures minimum
 - Cylindrée > 125cm³
 - Puissance < 35 kW
 - Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION A1 VERS A2

18 ANS

- Formation de 15 heures
- Cylindrée > 125cm³
- Puissance < 35 kW
- Avoir le permis A1

FORMATION PASSERELLE A2 vers A

20 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 7 heures
- Puissance > 15 kW
- Avoir le Permis A2 depuis 2 ans

FORMATIONS PARTICULIERS

PERMIS AM 14 ANS

SCOOTER

- Formation de 7 heures
- Cylindrée de 50cm³ maximum
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

FORMATION 125

- Formation de heures
- Cylindrée de 125cm³
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

PERMIS A1

16 ANS

MOTOCYCLETTES de 125cm³

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée de 125cm³
- Avoir le Permis l'ASSR 2 ou l'ASR

NOTRE ÉQUIPE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ET ENSEIGNANT

Mohamed SAMR

Responsable des formations
Formations dispensées
- Voiture
- Moto

NOS ENSEIGNANTS

Alexandre FERY
Formations dispensées

Thomas POTTEMAIN DE LAROQUE
Formations dispensées
- Voiture

Thomas BERTRAND
Formations dispensées
- Voiture

Marouane SAMR
Formation dispensées
- Cours de code

CHARGÉE DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Isabelle FERY

- Accueil
- Administratif

INFOS PRATIQUES

FORMATIONS 2 ROUES

>> Formations dispensées

Permis A2, A1, A

Formation 125, Passerelle A2 vers A

PERMIS AM



Notre école de conduite dispose d'une **piste** située :
Voie latéral RD980

Elle se situe à **6,7** km (soit **13** min de l'école de conduite Henri Matisse)

Le point de RDV se fait toujours à l'école de conduite Henri Matisse.

Capacité d'accueil de la piste : 10 élèves

Partage de la piste de formation :

La piste peut être partagée exceptionnellement avec d'autres écoles de conduite (en cas d'utilisation de la piste par plusieurs écoles de conduite, il va y avoir de l'attente entre les exercices, dans ces conditions, les questions liés à la conduite sont révisées)

ÉVALUATION INITIALE D'APTITUDE AUX FORMATIONS DEUX ROUES (PERMIS A1 ET A2)

Objectifs : Évaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie A afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :

- Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1
- Au moins 18 ans souhaitant débiter une formation A2

OBJECTIFS D'ÉVALUATION

Évaluer son niveau :

- d'expérience de la conduite
- de motivation
- de connaissance des organes de la moto
- de pratique de la conduite

DURÉE

- 1 heure maximum

MODES D'ÉVALUATION

- L'évaluation se déroule avec un ordinateur à l'agence. Elle s'articule autour de questions écrites et tests d'observation de la pratique moto.

CONDITION DE VALIDATION

- A l'issue de l'évaluation, le score obtenu va déterminer un nombre d'heures de formation.

OUTILS D'ÉVALUATION

- L'évaluation est réalisée avec un ordinateur en agence et suivant les critères d'évaluation du logiciel ENPC

HORAIRES

- Définis sur rendez-vous avec l'agence

EFFECTIFS

- 1 élève par ordinateur

ÉVALUATION INITIALE D'APTITUDE AUX FORMATIONS PERMIS B

OBJECTIFS

Évaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie B afin de déterminer le nombre d'heures de la formation nécessaires.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :

- Au moins 15 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite accompagnée
- Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle
- Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation supervisée

QUALIFICATION DES FORMATEURS

•Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la conduite et de la sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence

OBJECTIFS D'ÉVALUATION

Évaluer son niveau :

- D'expérience en conduite (la route, la signalisation, la mécanique du véhicule et les motivations
- De détection du risque en situation de conduite
- Sur l'installation au poste de conduite
- A comprendre et à mémoriser des consignes ainsi qu'à se corriger

DURÉE

- 1 heure maximum

EFFECTIFS

- 1 élève par simulateur ou 1 élève par ordinateur

HORAIRES

- Définis sur rendez-vous avec l'agence

MODE D'ÉVALUATION

L'évaluation est effectuée en agence sur un simulateur ou un ordinateur.

Elle s'articule autour de plusieurs exercices :

- Des questions sur l'expérience de la circulation
- Des vidéos de détection des risques

La partie sur simulateur rajoute :

- L'installation au poste de conduite : ordonner les actions pour réaliser une bonne installation
- 3 trajets à effectuer en suivant les consignes avec 2 essais

L'ÉVALUATION DE DÉPART : B

Tout savoir

OBJECTIFS

Évaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie B afin de déterminer le nombre d'heures de la formation nécessaires.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :

- Au moins 15 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite accompagnée
- Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle
- Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation supervisée

Durée :
45 min

LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE MOYEN UTILISÉ



Simulateur de conduite : Simulateur reproduisant parfaitement l'intérieur d'un véhicule permettant à l'élève d'être évalué en situation de conduite mais aussi sur des questions de code
Ordinateur : A l'aide de l'évaluation disponible sur notre plateforme en ligne PREPACODE par ENPC

LES COMPÉTENCES ÉVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal de notre école de conduite est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées**



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser **une manœuvre**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans et demi !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

Une **évaluation** préalable
Une **formation théorique**
Un **examen théorique**
Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de
Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins
3000 km, en compagnie d'un ou plusieurs
accompagnateurs
Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de
phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantit une **meilleure sécurité**





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50%
 - Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
 - obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

BON À SAVOIR





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique



APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi l'**examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie par nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »

Réduction du délai probatoire

Pour les titulaires du permis ayant suivi une formation complémentaire

Depuis mars 2018, le code de la route prévoit une réduction de 3 ans à 2 ans du permis probatoire pour tous les jeunes conducteurs qui s'engagent dans une démarche volontaire de formation complémentaire au permis de conduire.

Cette formation, d'une durée d'une journée, a lieu entre le sixième et le douzième mois après l'obtention du permis de conduire, permet de réfléchir sur sa pratique et les comportements à adopter afin d'avoir une conduite sûre et responsable.

Votre auto-école, qui soutient le principe d'une éducation permanente du conducteur depuis de très nombreuses années, vous invite à vous engager dans ce dispositif. Il contribue à limiter la sur-représentation des jeunes dans la mortalité et la morbidité sur la route.

Attention, outre la participation volontaire à cette formation, vous devrez également ne pas commettre d'infraction susceptible d'entraîner un retrait de point pour bénéficier de cette réduction d'une année de votre période de probation.

Parlez-en dès maintenant à votre équipe de formation, qui saura vous conseiller sur le meilleur moment pour participer à cette journée.

Pour les candidats en formation traditionnelle ou supervisée :

La réduction du délai probatoire de 1an et la majoration de 2 points sur le permis au terme de la 1ère année du délai probatoire (exemple : permis B obtenu le 10/01/2019 + formation post-permis => 10 pts au lieu de 8 au 10/01/2020 et fin de probatoire au 10/01/2021 au lieu du 10/01/2022).

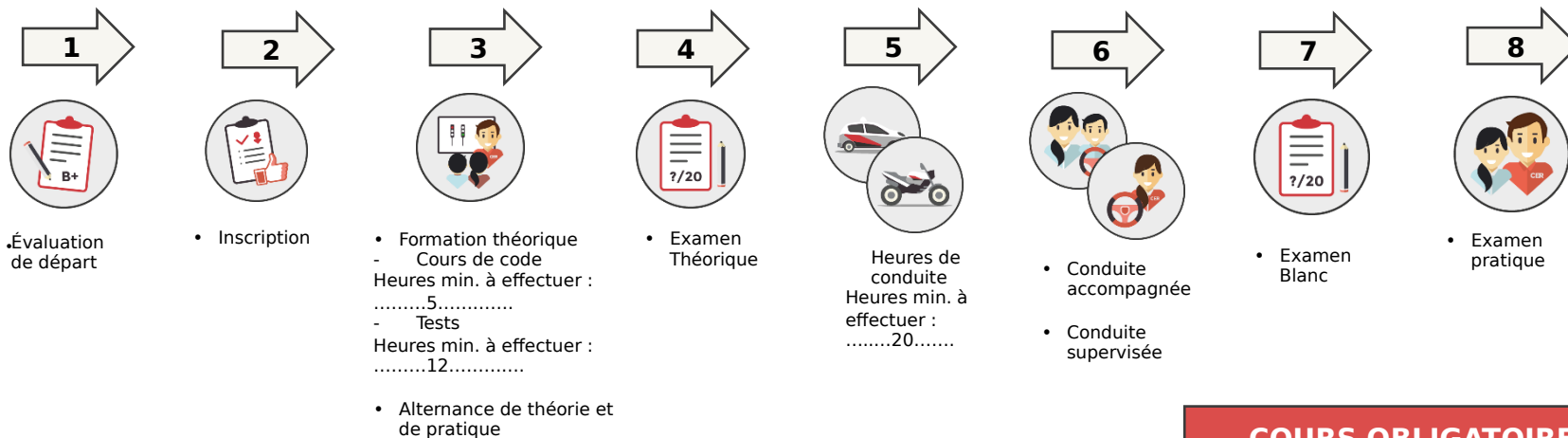
Pour les candidats en conduite accompagnée (AAC) :

La réduction du délai probatoire de 6 mois et la majoration de 3 points sur le permis au terme de la 1ère année du délai probatoire (exemple : permis B-AAC obtenu le 10/08/2019 + formation post-permis => 10 pts au lieu de 9 au 10/08/2020 et fin de probatoire au 10/02/2021 au lieu du 10/08/2021).

PARCOURS DE FORMATION

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
 Prénom :
 Type de permis



COURS OBLIGATOIRES

PARCOURS THÉORIQUE	PARCOURS PRATIQUE
La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit : - dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant - via Internet (PREPACODE)	Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler : - en ville - en rase campagne - sur autoroute - par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...) - de nuit

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Alcool et stupéfiants
- Défaut de port de la ceinture de sécurité
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers - Le partage de l'espace public
- Vitesse
- Distracteurs
- Spécificité du groupe lourd
- Spécificité du 2 roues

Auto École HENRI MATISSE
18 bis avenue du comminges
31270 Cugnaux

 Cours de code

 Test code

Cours de conduite

Lundi : 8h-10h
Mercredi : 8h-10h
Vendredi : 8h-10h

Lundi : 14h-17h
Mardi : 14h-17h
Mercredi : 14h-17h
Jeudi : 14h-17h
Vendredi : 14h-17h

Lundi : 8h-20h
Mardi : 8h-20h
Mercredi : 8h-20h
Jeudi : 8h-20h
Vendredi : 8h-20h
Samedi : 8h-15h

Les cours de code sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction

LE PERMIS
A UN EURO
PAR JOUR



**FACILITÉS
DE PAIEMENT**



**GARANTIES
FINANCIÈRES**